COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 mai 2024 Secrétaire de séance : Emmanuelle GRACIA

Etaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents:

Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Pierre BAHOUM, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE.

<u>Suppléant</u>: Pierre GOUSSOT (suppléant de Henri BELLEGARDE)

Pouvoirs:

Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bernard AURISSET à D. LACRAMPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à B. ROSSI, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à F. LAPERNE, Christophe GUERY à Martine MIRANDE,

Absents:

David MIRANDE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOIPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Paul PORTESSENY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA,

RAPPORT N° 240523-07-SET

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE C.C.A.S. RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES DROITS D'ENTRÉE DANS LES PISCINES INTERCOMMUNALES POUR LES PERSONNES TITULAIRES DE LA CARTE LOISIRS

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID: 064-200067262-20240523-240523_07_SET-DE

A.SAOUTER explique que La convention entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn (C.C.H.B.) et le Centre Communal d'Action Sociale d'Oloron (C.C.A.S.) du 3 janvier 2014 prévoit que ce dernier prend en charge, pour ses bénéficiaires (ne dépassant pas un certain barème de ressources), 50 % du tarif en vigueur d'entrée dans la piscine intercommunale.

Suite à la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, d'une part, et suite à la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2024 relative à la modification des tarifs des piscines intercommunales à compter de la saison estivale 2024, d'autre part et après échange avec le C.C.A.S., il a été convenu de renouveler la convention susmentionnée dans les mêmes conditions financières, tout en précisant qu'elle s'applique tant à l'entrée de la piscine intercommunale située à Oloron Sainte-Marie qu'à l'entrée de celle située à Lanne-en-Barétous.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Oloron, la convention ci-annexée relative à la prise en charge des droits d'entrée dans les piscines intercommunales pour les personnes en difficulté,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 mai 2024 Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé EG

Signé BU

Emmanuelle GRACIA

Bernard UTHURRY